



CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 5 Octobre 2026

CE-DEL-2026-23

OBJET : Programme d'actions réussite éducative 1er trimestre 2027

L'an deux mille vingt six, le 5 Octobre, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services Publics, sous la Présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Thomas GAURET, Mme Mathilde DESAUTY, Mme Patricia BEAUPERE, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Emilie ANDRE, M. Benjamin PASCHAL.

Etaient absents excusés: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Ghania IDRI, M. Clément LORY, M. Rémy THOUVENOT, Mme Virginie TARTARIN.

Le Comité de la Caisse des Ecoles,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1^{er} avril 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005,

Vu l'Instruction interministérielle no CABINET/2016/334 du 10 octobre 2016 relative au Programme de réussite éducative,

Considérant que le Programme de Réussite Educative (PRE), dispositif de la politique de la ville, a pour objectif de mettre en œuvre pour les enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités, des parcours d'accompagnement personnalisé,

Considérant que l'équipe du Programme de Réussite Educative établit sa programmation en fonction de l'orientation des enfants et des problématiques rencontrées par ces derniers,

Considérant que ces activités extra-scolaires permettent la bonne mise en œuvre du parcours personnalisé de chacun,

Considérant que ces activités ne peuvent se réaliser que dans la limite du budget alloué par l'Etat,

Considérant que ces activités peuvent être axées autour de la santé, du culturel, de la parentalité, de la prévention au décrochage scolaire, du domaine socio-éducatif, du loisir, du soutien scolaire ou du sport,

Accusé de réception en préfecture
091-269101531-20261005-CE-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide,

- D'approuver les orientations éducatives pour l'année 2027 du Programme de Réussite Educative.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents

Gilles BAYART
Président de la Caisse des Ecoles



Accusé de réception en préfecture
091-269101531-20261005-CE-DEL-2026-23-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le 22/10/2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat »